

TGIRT-EIBJ Chapais-Chibougamau UA 26-64 et 26-66

Compte-rendu de la
DIX-HUITIÈME RENCONTRE

Tenue le 3 décembre 2020 à distance, par Microsoft Teams



Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James
Eeyou Istchee James Bay
Regional Government

APPROUVÉ LE : 2 JUIN 2021

PRÉSENCES

Délégué(e)s :

Mmes.	Mireille Gravel	-	Nibiischii
	Krystal Hotte	-	Tourisme Baie-James
	Stéphanie Houde	-	Corporation de développement économique Chapais
	Manon Cyr (jusqu'à 9h30)	-	Ville de Chibougamau
MM.	Régis Simard	-	Association des propriétaires du lac Buckell
	Daniel Forgues	-	Les vaillants de Chapais (FADOQ)
	Martin Blanchet	-	Club de Motoneige de Chapais inc.
	Steve Gamache	-	Ville de Chapais
	Félix Plante	-	Les Chantiers Chibougamau
	Denis Chiasson	-	Barrette-Chapais Ltée.

Observateurs :

Mme.	Johanne Morasse	-	GREIBJ
M.	Serge Bergeron	-	MFFP
	Gabriel Rheault	-	MFFP, planificateur
	Martin Fillion	-	GREIBJ, animateur

TGIRT-EIBJ CHAPAIS-CHIBOUGAMAU

DIX-HUITIÈME RENCONTRE

1. Ouverture de la rencontre, tour de table

L'animateur souhaite la bienvenue à tous, il demande aux participants de se présenter à tour de rôle.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'animateur procède à la lecture de l'ordre du jour. Il est demandé d'ajouter deux points en divers :

- 12.1 Proposition d'aires protégées
- 12.2 Information sur les travaux dans la réserve faunique

Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyé par Mme Manon Cyr, il est unanimement convenu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts demandés.

3. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la rencontre du 3 décembre 2019

L'animateur passe le procès-verbal en survol et porte une attention particulière aux décisions et aux points de suivi. Un délégué remarque quelques erreurs à corriger, il propose d'y revenir avec l'animateur après la rencontre.

Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyé par M. Daniel Forgues, il est unanimement convenu d'adopter le procès-verbal tel que proposé, avec les correctifs qui seront apportés suite à la rencontre.

4. Correspondance

Il n'y a aucune correspondance pour cette rencontre, autre que ce qui a déjà été transmis aux membres.

5. Fermeture du pont H026-011

Le MFFP a émis un avis public annonçant la fermeture immédiate du pont H026-011, en date du 14 septembre 2020. Le pont est situé à l'ouest du Lac Cavan et enjambe la rivière Obatogamau. Compte tenu de son état, son usage a été jugé non sécuritaire. Or, il s'agit d'un accès à un territoire utilisé par plusieurs citoyens, notamment pour la villégiature, la cueillette de produits forestiers non ligneux et pour d'autres activités récréatives. Les BGA n'utilisent plus ce pont. Une déléguée demande si le pont donne accès à plusieurs chalets, si sa fermeture occasionnerait un grand détour pour plusieurs utilisateurs. Cela requiert une vérification auprès du GREIBJ mais on aurait reçu à la ville de Chapais, plusieurs commentaires à l'effet que cette fermeture occasionne certains désagréments. La déléguée du groupe de développement économique local invite les membres de la table de GIRT à consulter le document complémentaire qui accompagne ce point inscrit à l'ordre du jour. L'observateur du MFFP rappelle la raison pour laquelle le pont a été fermé, son usage étant devenu dangereux. Une déléguée demande combien d'utilisateurs sont impactés par cette décision, combien de détenteurs de baux. La question est référée au GREIBJ et l'animateur s'engage à faire des vérifications en ce sens. Un délégué soutient que la fermeture du pont affecte beaucoup d'utilisateurs et pas seulement des détenteurs de baux, et sur un vaste territoire. C'est une problématique pour les cueilleurs de PFNL, les chasseurs et les pêcheurs entre autre. S'il y avait un pont à ne pas fermer près de Chapais, c'est bien ce pont. L'animateur demande si la capacité portante serait en cause. L'observateur du MFFP confirme que le pont n'est sécuritaire pour qui que ce soit, ce que confirme un délégué. Une déléguée demande que le GREIBJ regarde les différentes alternatives et qu'on établisse avec le MFFP, un portrait de la situation. Un délégué

fait valoir qu'il n'y a que deux alternatives ; soit on ferme le pont ou soit on le reconstruit. La première alternative est déjà en application et pour la deuxième, il y a lieu de regarder les possibilités, notamment les programmes de financement. En réponse à une question d'une déléguée, le délégué du groupe des VHR précise que le pont n'est pas utilisé par les clubs de VHR et cela n'est pas envisagé compte tenu du tracé des sentiers organisés actuel. Les clubs ne disposent pas même des budgets pour entretenir tous les ponts qu'ils utilisent déjà.

L'animateur aborde le document déposé par la Corporation de développement économique de Chapais. On y retrouve déjà un tableau des utilisateurs affectés par la fermeture du pont et une demande pour le remettre en état ou trouver une solution de remplacement. Il informe les membres de l'existence d'un programme et du fait qu'un appui de la table de GIRT peut aider grandement à obtenir un financement. Aussi, il invite les délégués à appuyer cette demande s'ils se sentent à l'aise de le faire. En conclusion, il est convenu que l'observatrice du GREIBJ travaillera avec le maire de Chapais en vue de soumettre un projet de reconstruction ou de remise en état du pont, à une prochaine séance du GREIBJ.

M. Régis Simard, délégué du groupe des villégiateurs, propose d'appuyer la demande soumise par la ville de Chapais, laquelle demande consiste à reconstruire le pont ou à le remettre aux normes. Mme Stéphanie Houde appuie cette proposition.

6. Suivi des enjeux

a. Protection du territoire et de la villégiature – Tableau des modalités de protection

L'animateur présente un tableau synthèse des différentes modalités proposées, tel que demandé par les membres lors de la rencontre précédente. Un délégué remarque qu'il manque le lac Buckell dans la liste, l'animateur apportera cet ajout. Une déléguée souligne quelques erreurs de frappe; soit notamment le parc Obalski et lac Cavan. Outre les fautes à corriger, le tableau convient aux membres. En réponse à une question d'un observateur, le tableau comprend les protections qu'on souhaite appliquer mais également celles déjà en application. Une déléguée demande si dans ce cas, il serait opportun d'ajouter également les protections appliquées dans la réserve de biodiversité. En début d'exercice, une zone avait été établie, dite « de protection », de manière élargie. Au fil des travaux, les modalités venant de part et d'autre se sont accumulées, rendant le portrait un peu complexe pour les membres de la table de GIRT. C'est pourquoi les gens ont demandé un tableau synthèse. Mais rien n'empêche que la zone établie au départ puisse être élargie. La déléguée explique que des gens font souvent des demandes au ministère concernant la portion de la réserve de biodiversité. Plusieurs demandes sont autorisées sans que l'organisme gestionnaire en soit informé. Il y aurait un besoin d'améliorer la communication en lien avec ce qui se passe sur le territoire. L'animateur suggère que ce besoin soit traité directement à la table de GIRT de Mistissini. Avec le tableau synthèse, l'enjeu de protection a été passablement bien couvert. L'animateur rappelle quelques actions dont l'envoi d'une demande à la directrice régionale du MFFP pour respecter les FHVC et les HVC dans le cadre de la planification des interventions forestières. L'observateur du MFFP précise en quoi consiste les FHVC et les HVC, qu'il s'agit d'un contrat entre la compagnie forestière et l'organisme de certification. Il rappelle que les demandes de cette nature, pour une table de GIRT, doivent passer par la formulation de VOIC. C'est ce qui sera fait en parallèle si nécessaire.

À la demande d'un délégué, l'animateur affiche le projet de lettre demandant à la direction régionale du MFFP de respecter intégralement les FHVC et les HVC sur le territoire de la table de GIRT de Chapais-Chibougamau et sur celles d'Oujé-Bougoumou et de Waswanipi. Le projet de lettre avait déjà été adopté par la table de GIRT avec quelques modifications, notamment le retrait des FHVC et des HVC établies par les Chantiers Chibougamau, ainsi que les mentions de l'UA 26-64. L'animateur explique pourquoi il s'est passé autant de temps depuis la première rédaction du projet de lettre. Il mentionne les derniers développements avec ce projet de lettre.

b. Deux nouveaux moyens proposés dans la grille des enjeux concernant les sentiers de VHR

En présence du délégué du groupe des VHR, ces deux moyens peuvent être discutés à la table de GIRT.

i. Faire connaître les sentiers de VHR fédérés à tous les intervenants forestiers de manière à assurer leur protection lors des activités d'aménagement forestier

L'observateur du MFFP donne des précisions quant aux sentiers de VHR faisant l'objet d'une HVC où des activités forestières seraient prévues. Dans les cas où on ne pourrait respecter les modalités prévues de manière intégrale, on cherchera des alternatives avec le BGA. Entre autre, lorsque des activités sont prévues à proximité de tels sentiers, on ajoute une note à l'autorisation, disant de faire attention aux éléments sensibles. Le délégué du groupe des VHR se dit en accord avec les mesures prises par le MFFP mais malgré cela, on peut tout de même en échapper. Il faut être à l'affût de tout ce qui se fait sur le territoire, maîtriser tous les outils de communication prévus, les cartes par exemple, participer aux consultations publiques. On peut facilement être dépassé par tout ça, surtout que notre travail repose sur le bénévolat. La connaissance et la concertation entre les intervenants peut faire défaut.

Le délégué rappelle qu'une cartographie des sentiers de VHR devait être produite et partagée. Cette cartographie a été produite. L'animateur l'ouvre à partir de la section membres et explique les trames de couleurs. Le délégué souhaiterait qu'on en fasse une carte distincte et qu'on la rende disponible au MFFP. Le MFFP dispose déjà de la carte et des modalités particulières qui s'appliquent pour assurer la protection de ces sentiers. Le MFFP est en relation avec les deux fédérations des clubs de motoneige et de VTT et dispose des cartes les plus à jour.

Un délégué demande si le MFFP consulte le milieu lors d'une demande de droit exclusif. L'observateur donne des précisions pour son organisation et l'animateur donne d'autres précisions pour ce qui concerne le GREIBJ. Quand vient le temps de consulter le milieu, cela incombe aux clubs et ces derniers disposent des tables de GIRT. Une déléguée observe que le climat d'entente s'est amélioré entre les clubs et avec le milieu, depuis un certain temps.

ii. Participer aux consultations publiques sur les PAFI-O de manière à s'assurer que tous les sentiers de VHR utilisés par les clubs soient protégés des interventions forestières

Ce moyen tout comme celui abordé précédemment est bien appliqué. Pour le moment, il n'est pas nécessaire d'ajouter d'autres moyens. Toutefois, un délégué exprime le souhait qu'il y ait un peu plus de transparence par rapport à certains projets, surtout les grands projets comme celui de rétablir le transport ferroviaire dans l'ancienne emprise qui est actuellement utilisée par les clubs de motoneige. Un autre délégué fait également valoir ses préoccupations face à ce projet donné à titre d'exemple. En connaissance de cause, une déléguée précise qu'il s'agit d'un projet préliminaire pour le moment, sous étude de faisabilité. On est loin d'un projet concret en voie d'être réalisé. Mais si le projet franchit les analyses de faisabilité, avant même qu'une décision puisse être prise d'aller de l'avant ou pas, il est certain que le milieu sera consulté adéquatement. Une autre déléguée reprend une suggestion amenée à un autre comité, soit que le GREIBJ se dote d'une page Facebook. Cela permettrait de partager ce genre d'événements dont les consultations. Il s'agit d'une très bonne idée et des discussions sont en cours à ce sujet.

7. Comité technique régional pour l'élaboration d'un plan de gestion des chemins

L'animateur rappelle le contexte dans lequel un comité technique pour l'élaboration d'un plan de gestion des chemins a été demandé à la table de GIRT de Matagami. Il mentionne les membres qui font partie du comité. Le compte-rendu en français ainsi que les autres documents de travail du comité sont disponibles dans la section membre, dans la partie générale visible par les membres de toutes les tables de GIRT.

La première rencontre du comité technique a eu lieu le 19 octobre. Dans le cadre de cette rencontre, les membres ont amorcé l'établissement d'une structure du plan, de la table des matières. Un membre a également demandé qu'on puisse proposer une procédure accélérée de fermeture de chemin lorsque cela peut s'appliquer. Un membre a suggéré de s'inspirer d'une entente intervenue pour le chemin de la Selbaie qui depuis quelques années, n'est plus pris en charge par le Ministère des Transport du Québec. Il a également été proposé que le GREIBJ se dote d'une page Facebook de manière à pouvoir

diffuser une information en continu à propos des travaux effectués sur les chemins ou lorsque se produisent des événements rendant un chemin impraticable par exemple. Enfin, les membres ont demandé que des représentants Cris puissent être sur le comité, de manière à ce que leurs préoccupations par rapport au réseau de chemins puissent être prises en compte en amont.

Une déléguée suggère de joindre ce comité à celui qui avait déjà été mis en place à la table de GIRT de Mistissini. Cela permettrait d'impliquer les Cris dans les travaux du comité technique régional, comme demandé par les membres de ce comité. Il est également suggéré de se coordonner avec un autre comité technique sur les chemins, pour les terres de catégorie II.

8. Présentation des rapports de consultation publique plan spécial feu 72, PAFI-O et PAFI-T

La consultation publique sur le plan d'aménagement spécial de récupération du brûlis #72 s'est tenue du 2 au 29 juillet 2020. Ce feu est situé dans l'UA 26-66, à proximité du lac Hébert. Le planificateur du MFFP montre la localisation du feu sur la carte incluse dans le rapport. La prochaine étape sera de remettre la superficie brûlée en production. Deux ponts devront être remis en état ainsi que certains chemins d'accès. Un seul commentaire a été émis. Le pourvoyeur à droits exclusifs avait demandé de limiter tous les impacts liés à la construction de chemins, à la récolte et au bruit, autour du lac Hébert. La récolte s'est avérée non intéressante, compte tenu qu'il s'agit d'anciennes plantations non mures et éparpillées. Le bois ne sera pas récupéré mais la remise en production est prévue l'été prochain.

Concernant les consultations sur les PAFI-O modifiés, lors des consultations tenues en mars, il y a eu deux commentaires pour le territoire de cette table de GIRT. Une demande provenait d'un villégiateur et une autre demande provenait d'un pourvoyeur. Aucun commentaire n'a été déposé lors des consultations tenues en août.

Les PAFI-T soumis aux consultations publiques ont été officialisés et sont disponibles sur le site Web du MFFP et accessibles via la section membre.

9. État d'avancement des PAFI-T 2018-2023 modifiés

Le PAFI-T est disponible sur le site Internet du MFFP, et accessible via la section membre. Le planificateur du MFFP invite les membres à poursuivre l'élaboration des enjeux qui pourront éventuellement être pris en compte dans le PAFI-T, car cette planification stratégique est un travail en continu.

10. Modification aux PAFI-O

Le planificateur du MFFP aborde directement les principales modifications apportées au PAFI-O des UA 26-64 et 26-66. Concernant l'UA 26-64, trois chantiers de récolte ont été ajoutés. L'un est situé dans l'aire de trappe O-61 pour environ 979 hectares de nouvelle planification. Un autre secteur à l'est du lac Chibougamau, correspondant à l'aire de trappe O-59, comporte un ancien secteur planifié qui a été redéfini. Un troisième chantier d'environ 250 hectares dans l'aire de trappe O-M-57, correspond à des contraintes laissées lors d'une première passe de récolte. Dans l'UA 26-66, un secteur situé entre les aires de trappe W-26 et W-23-A correspond à un chantier déjà soumis aux consultations, mais pour lequel il y a eu des modifications majeures.

11. Calendrier des rencontres 2021

L'animateur soumet une proposition de calendrier des rencontres des tables de GIRT pour l'année 2021. Trois dates sont proposées aux membres. Les trois dates proposées sont les 4 février, 2 juin et 24 novembre 2021. Ces trois rencontres débuteraient à 8h15. Cette proposition convient partiellement à l'ensemble des membres présents. Un délégué demande que la rencontre de novembre puisse être un mercredi comme les deux dates précédentes. Quelques dates sont envisagées mais le scénario retenu pour le moment, serait d'inverser les rencontres des TGIRT de Mistissini et de Chapais-Chibougamau. L'animateur fera les vérifications auprès des membres de la table de GIRT de Mistissini et si les membres de cette table de GIRT n'y voient pas d'inconvénients, ce sera le scénario retenu. Il est demandé de transmettre

immédiatement une convocation pour les trois rencontres, de manière à déjà les inscrire au calendrier. Il est également demandé que lors du retour aux rencontres physiques, on puisse maintenir un modèle hybride dans lequel l'option de participer de manière virtuelle serait maintenue.

12. Divers

a. Proposition d'aires protégées

Dans le cadre de la norme FSC, une séance d'information et consultation a été tenue par les Chantiers Chibougamau, en lien avec une analyse de carence, pour les trois UA certifiées par ce BGA. Il a été expliqué en quoi consiste une analyse de carence et quels résultats en ont ressorti. On a observé des carences de protection. Lors d'un exercice similaire effectué au paravent, de nouvelles aires protégées avaient été proposées au MFFP. Le délégué représentant le mandataire de certification demande quelle forme pourrait prendre un sous-comité de la table de GIRT, afin de réactualiser les aires protégées déjà proposées, à la lumière des résultats plus récents découlant de l'analyse de carence. Il vérifie également l'intérêt des membres à prendre part à un tel comité. Concrètement, il s'agirait de regarder ensemble les résultats de l'analyse de carence et de cibler les endroits appropriés pour proposer de nouvelles aires protégées. L'animateur précise qu'une telle formule où la table de GIRT joue un rôle de comité aviseur dans le cadre de la certification forestière, était déjà prévu dans la première mouture des tables de GIRT et est encore possible avec les tables de GIRT actuelles. Un observateur demande à quel niveau des aires protégées on s'adresse, puisque la création d'aires protégées s'inscrit dans un processus établi et mené par le MELCC. L'observateur précise un sous processus préalable à une prise en charge par le MELCC. Le délégué de Barrette-Chapais exprime déjà son intérêt à participer à un tel comité, ainsi que la déléguée de Nibiischii. Cette invitation sera également faite aux tables de GIRT de Mistissini et d'Oujé-Bougoumou. À la demande du délégué des Chantiers Chibougamau, des représentants de la communauté d'Obedjiwan seront également invités à faire partie du comité.

Les délégués conviennent de mettre sur pieds un comité technique réunissant les tables de GIRT de Chapais-Chibougamau, de Mistissini et d'Oujé-Bougoumou, pour analyser les résultats de l'analyse de carence réalisée par les Chantiers Chibougamau dans le cadre de leur certification forestière et de proposer un réseau d'aires protégées aux endroits les plus propices. Fero part de ce comité : Félix Plante, Denis Chiasson, Mireille Gravel, Régis Simard et un représentant du MFFP. On invitera également un membre de la communauté d'Obedjiwan. Les Tables de GIRT de Mistissini et d'Oujé-Bougoumou pourront également désigner des membres.

b. Information sur les travaux dans la réserve faunique

La déléguée du groupe des gestionnaires de réserve faunique donne un point d'information concernant des travaux effectués dernièrement sur son territoire de gestion. Une nouvelle signalisation a été mise en place. On y trouve maintenant des éléments de toponymie crie sous le nom francophone des lacs. Le MTQ a changé ses panneaux en retirant le logo de la SÉPAQ. Les limites des réserves fauniques sont mieux affichées. On va poursuivre nos efforts pour améliorer la signalisation au cours de la prochaine année.

13. Levée de la rencontre

La rencontre se termine à 9 h 45. La prochaine rencontre aura lieu le 4 février 2021 à 8 h 15.

Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyé par Mireille Gravel, il est unanimement convenu de lever la rencontre.

ACRONYMES

BGA :	Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement
FHVC :	Forêt à haute valeur de conservation
FSC :	Forest stewardship council
GIRT :	Gestion intégrée des ressources et du territoire
GREIBJ :	Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James
HVC :	Haute valeur de conservation
MELCC :	Ministère de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques
MFFP :	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MTQ :	Ministère des transports du Québec
PAFI-T :	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
PAFI-O :	Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
PFNL :	Produit forestier non ligneux
SÉPAQ :	Société des établissements de plein-air du Québec
UA :	Unité d'aménagement
VHR :	Véhicule hors route
VOIC :	Valeur, objectif, indicateur, cible
VTT :	Véhicule tout-terrain